

---

## **Renforcement et surveillance du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire**

### **Mise à jour sur la prévention, la préparation et la capacité de réaction en cas d'urgence sanitaire**

#### **Rapport à la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

1. Ce rapport est présenté à la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (la Commission permanente). Il donne un résumé des progrès accomplis dans le renforcement de l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires (« PRR »). Une version antérieure de ce document, plus longue, a été examinée par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.<sup>1</sup> Les efforts en cours, notamment les négociations avec les États Membres, en vue de renforcer l'architecture PRR mondiale sont présentés ci-après selon trois axes thématiques principaux : la gouvernance mondiale, le financement et les systèmes.

### **RENFORCER LA GOUVERNANCE MONDIALE EN MATIÈRE DE PRR : LEADERSHIP, INCLUSIVITÉ ET RESPONSABILISATION**

#### **Instruments juridiques internationaux**

2. Deux processus harmonisés dirigés par les États Membres de l'OMS et fonctionnant par l'intermédiaire de ses organes directeurs sont au cœur des travaux de renforcement de la gouvernance mondiale en matière de PRR. Il s'agit d'une part des travaux de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Les travaux de cet organe, dont il a été chargé de soumettre les conclusions à l'examen de Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, sont en bonne voie, comme indiqué dans son rapport de situation à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.<sup>2</sup> La sixième réunion de l'organe intergouvernemental

---

<sup>1</sup> Document A76/10.

<sup>2</sup> Document A76/37 Add.1.

de négociation s'est tenue du 17 au 21 juillet 2023 et le groupe de rédaction a poursuivi en septembre 2023 son examen du texte de la convention, de l'accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies rédigé par le Bureau.

3. Parallèlement au processus de l'organe intergouvernemental de négociation, les États Membres examinent actuellement des amendements proposés au Règlement sanitaire international (2005) (RSI (2005)), par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005). Celui-ci a reçu le rapport du Comité d'examen des amendements au RSI (2005) et a commencé à examiner les amendements proposés, tenant à cet égard une quatrième série de discussions intenses du 24 au 28 juillet 2023. Le Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005) a souligné l'importance d'examiner en profondeur les amendements à la lumière de leur capacité à combler les lacunes critiques dans la mise en œuvre du RSI (2005), tout en gardant à l'esprit l'importance des principes d'équité, de souveraineté et de solidarité.

4. Une séance plénière conjointe de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005) s'est tenue dans l'après-midi du 21 juillet et la matinée du 24 juillet 2023 pour veiller à ce que les deux processus continuent d'être pleinement harmonisés. La cinquième réunion du Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005) est prévue du 2 au 6 octobre 2023, et la prochaine réunion de l'organe intergouvernemental de négociation (réuni en groupe de rédaction) devrait se tenir du 6 au 10 novembre.

### **Leadership politique soutenu**

5. La Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire a été créée par le Conseil exécutif à sa cent cinquante et unième session en mai 2022.<sup>1</sup> À sa troisième réunion, les 13 et 14 septembre 2023, la Commission permanente examinera des informations actualisées sur les urgences de santé publique de portée internationale en cours, sur la riposte aux urgences classées en cours (aiguës et prolongées) ainsi que sur le renforcement et la supervision du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Sur la base de ses délibérations, la Commission pourrait décider de faire des recommandations au Conseil exécutif sur le renforcement et la supervision du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et à l'appui de la prévention, de la préparation et de la riposte efficaces aux urgences sanitaires.

6. Des propositions ont été formulées concernant la création d'un conseil mondial sur les menaces pour la santé ou sur les urgences sanitaires qui serait composé de chefs d'État. La création d'un conseil mondial sur les menaces pour la santé pourrait améliorer la capacité et la responsabilité collectives pour une préparation et une riposte systématiques, soutenues, inclusives et multisectorielles. Un tel conseil devrait être ancré dans le mandat constitutionnel de l'OMS et dans l'Assemblée de la Santé, de manière à préserver le lien essentiel entre ministres de la santé et chefs d'État habilités, qui s'est avéré former une plateforme puissante dans un certain nombre d'États Membres pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce lien étroit a permis d'adopter une approche plus efficace mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, fondée sur les meilleures données sanitaires et scientifiques en temps réel. Ce lien doit être maintenu si nous voulons susciter à l'échelle internationale des actions rapides, cohérentes, soutenues, reposant sur des données probantes et inspirant confiance.

---

<sup>1</sup> Voir la décision EB151(2) (2022).

7. La prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies sera l'occasion pour les États Membres d'affirmer, au moyen d'une déclaration politique, leur engagement en faveur d'une démarche cohérente, équitable et inclusive visant à renforcer la préparation, la prévention et la riposte face aux urgences sanitaires au niveau national, régional et mondial, au centre de laquelle se trouve l'OMS.

### **Promouvoir la responsabilité**

8. Plusieurs questions clés recensées à ce jour à la fois dans le processus de l'organe intergouvernemental de négociation et dans celui du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) sont liées à la nécessité de trouver un juste équilibre entre souveraineté et promotion de la responsabilité mutuelle parmi les 194 États Membres de l'OMS et les 196 États Parties au RSI (2005), y compris tous les États Membres de l'OMS, en vue de mettre en place et de maintenir des capacités et des systèmes efficaces pour prévenir et détecter les urgences de santé publique, s'y préparer et y riposter, et garantir le respect des règles internationales.

9. En novembre 2020, à la demande des États Membres, le Directeur général a annoncé le lancement de la phase pilote volontaire de l'examen universel de l'état de santé et de préparation comme moyen de parvenir à cet équilibre par l'intermédiaire d'un mécanisme d'examen par les pairs volontaire, transparent et dirigé par les États Membres, instaurant un dialogue intergouvernemental et multisectoriel régulier et de haut niveau entre les États Membres au sujet de leurs capacités nationales respectives en matière de PPR. Les cinq États Membres (Iraq, Portugal, République centrafricaine, Sierra Leone et Thaïlande) ayant actuellement mené à bien un projet pilote d'examen universel de l'état de santé et de préparation ont désormais la possibilité, sur une base volontaire, de participer à la phase d'examen mondial collégial – soit en tant qu'État Membre sous examen, soit en qualité de membre du groupe d'examen collégial des États Membres. La phase d'examen mondial collégial constitue la dernière étape du cycle de l'examen universel de l'état de santé et de préparation.

10. La mise à l'essai de phase d'examen mondial collégial permettra à ces États Membres de conclure leur cycle pilote. Ce sera aussi la première occasion pour tous les États Membres de voir comment, en pratique, les différentes phases de l'examen universel s'articulent pour apporter une valeur ajoutée à l'architecture actuelle de la santé mondiale. Les enseignements tirés du premier projet pilote de la phase d'examen mondial collégial seront rassemblés et communiqués à tous les États Membres. Ces enseignements joueront un rôle essentiel pour les États Membres en orientant les discussions de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005), qui se penchent tous deux actuellement sur l'examen universel de l'état de santé et de préparation.

## **FINANCEMENT DURABLE, COORDONNÉ ET INNOVANT DE LA PPR**

### **Fonds de lutte contre les pandémies : un financement catalytique destiné à transformer les capacités nationales en matière de PPR**

11. Après son lancement en novembre 2022, le Fonds de lutte contre les pandémies a lancé son premier appel à propositions le 3 mars 2023. L'OMS, en collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds mondial et Gavi, l'Alliance du Vaccin, a organisé une série de webinaires à partir de mars 2023 visant à présenter les outils et les approches que les pays peuvent adopter pour rédiger leurs propositions au titre du Fonds de lutte contre les pandémies dans le cadre de leurs plans nationaux de renforcement de la PPR, et a soutenu activement les pays qui souhaitaient élaborer une proposition.

12. À la clôture de l'appel à propositions, en mai 2023, le Fonds avait reçu 179 dossiers de 133 pays. Le conseil d'administration du Fonds contre les pandémies s'est réuni le 19 juillet 2023 pour prendre ses décisions d'allocation sur la base des recommandations techniques du groupe consultatif technique indépendant. Le conseil d'administration a sélectionné 19 propositions qui bénéficieront à 37 pays, dont plus de 75 % sont des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure. D'après les estimations, les 338 millions de dollars des États-Unis (USD) de subventions qui ont été accordées au total permettront de mobiliser plus de 2 milliards USD de ressources supplémentaires, soit 6 USD pour chaque dollar provenant du Fonds.

13. Le conseil d'administration du Fonds contre les pandémies entend lancer un deuxième appel à propositions, d'ici à la fin de l'année 2023, sur la base des leçons tirées du premier appel à propositions.

### **ÉLARGIR LE FINANCEMENT D'APPOINT POUR SAUVER DES VIES PENDANT LES URGENCES SANITAIRES**

14. L'OMS continue de collaborer avec les États Membres et les autres parties prenantes, en particulier la Banque mondiale et les autres partenaires, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail conjoint du G20 sur les finances et la santé, afin de faire progresser les discussions dans plusieurs grands domaines, notamment la nécessité de convenir d'une approche permettant d'accélérer et de coordonner les flux de financement existants afin d'obtenir le plus grand impact possible ; les stratégies visant à accéder à d'autres sources de financement potentielles et à exploiter de nouveaux mécanismes pour compléter les financements existants ; et la manière d'intégrer les travaux exploratoires en matière de financement d'appoint aux autres travaux en cours, notamment au travers des groupes de travail concernés du G20, concernant l'élaboration d'une nouvelle plateforme de coordination pour l'accès aux mesures médicales de lutte, qui représentent une part significative du coût estimé du financement d'appoint.

### **RENFORCER LES SYSTÈMES : RÉALISER LE POTENTIEL DU MONDE PAR LA COLLABORATION, LA COORDINATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

15. Comme indiqué dans le rapport sur les activités de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire présenté à la troisième réunion de la Commission permanente,<sup>1</sup> la fréquence, l'ampleur et la complexité des urgences sanitaires augmentent d'année en année, portées par différents facteurs qui sont interdépendants et s'autoalimentent, notamment l'augmentation des conflits géopolitiques ; les obstacles du côté de l'offre, qui entravent le commerce et entraînent famine et pénuries de biens essentiels ; l'intensification de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques ; l'affaiblissement des systèmes de santé ; l'aggravation des inégalités sanitaires, économiques et sociales ; et l'émergence et la réémergence de maladies infectieuses à tendance épidémique.

16. L'expérience acquise au cours des dix dernières années nous a montré que ces évolutions interagissent de plus en plus, de manière complexe et imprévisible, exacerbant les urgences sanitaires. Pour parvenir à des solutions durables et atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé, il faudra donner plus de poids aux mesures volontaristes de prévention, de préparation et de renforcement de la résilience, et ce même lorsque nous combattons les crises en cours.

---

<sup>1</sup> Document EB/SCHEPPR/3/3.

17. Pour pouvoir répondre efficacement à des urgences sanitaires d'ampleur toujours croissante, en particulier dans les contextes de fragilité, de conflit et de vulnérabilité, les pays et les parties prenantes doivent opérer une réorientation stratégique vers une approche écosystémique de la prévention, de la préparation et de la riposte. Il faudrait pour cela s'attacher à renforcer les cinq composantes fondamentales de la gestion des urgences sanitaires :

- la surveillance **collaborative** ;
- la protection de la **population** ;
- les **soins** sûrs et évolutifs ;
- l'accès aux **contre-mesures** ; et
- la **coordination** des mesures d'urgence.

18. L'OMS continue de collaborer avec les États Membres et les partenaires afin d'apporter un soutien résolu aux efforts nationaux visant à élaborer des plans de financement détaillés en vue de renforcer les capacités au niveau de ces cinq grandes composantes, en se fondant sur des évaluations approfondies et dynamiques des capacités, des risques et des vulnérabilités existants, ainsi que d'une bonne connaissance des ressources financières et techniques disponibles, y compris des nouveaux flux de financement accessibles par l'intermédiaire du Fonds de lutte contre les pandémies. Le Secrétariat a organisé de mars à mai 2023 des consultations avec les États Membres concernant chacun de ces grands volets.

19. Pour soutenir efficacement le renforcement des capacités nationales au regard des cinq grandes composantes, il sera nécessaire d'accroître la collaboration entre partenaires et parties prenantes internationaux. Le panorama de la santé mondiale a évolué et s'est diversifié au cours des dernières décennies, en particulier depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les rôles qu'acquière les nouveaux partenariats public-privé, donateurs à vocation philanthropique et institutions multipartites se sont ajoutés à la participation accrue des organisations de la société civile et des communautés dans le cadre des initiatives mondiales pour la santé, donnant naissance à un vaste réseau d'acteurs et de parties prenantes au niveau national, régional et mondial. Une telle diversité peut être un atout, toutefois la complexité accrue qu'elle suppose augmente également les risques de fragmentation, de double emploi et de concurrence.

20. L'OMS continue de forger de nouvelles manières de mettre en contact et coordonner les partenaires afin de tirer parti des forces collectives en matière de préparation, de prévention et de riposte face aux urgences sanitaires, en s'attachant en particulier à appuyer les pays et les contextes fragiles, en conflit et vulnérables. À l'échelle nationale, cela suppose de travailler plus efficacement à tous les niveaux publics et, de manière plus générale, de la société pour prévenir les situations d'urgence sanitaire, s'y préparer, les détecter et y faire face. Au niveau régional et mondial, il convient de renforcer le soutien à la prévention et à la préparation et de rationaliser et de renforcer les mécanismes de détection et de riposte, des mécanismes qui reposent sur la confiance, la coopération, la solidarité et la responsabilité entre gouvernements et autres parties prenantes de la santé mondiale, y compris les entités des Nations Unies, les instituts régionaux de santé publique et les autres organisations partenaires internationales. L'OMS œuvre activement, à titre prioritaire, avec les États Membres et ses partenaires en vue de finaliser une note de synthèse présentant les paramètres d'un éventuel mécanisme de coordination visant à assurer un accès rapide et équitable aux contre-mesures médicales, ce qui offrirait une solution provisoire en attendant les résultats des processus dirigés par les États Membres dans le cadre de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au RSI.

## **MESURES À PRENDRE PAR LA COMMISSION PERMANENTE**

21. La Commission permanente est invitée à prendre note du rapport et à fournir, dans le cadre de ses discussions, des orientations sur la manière dont le Secrétariat pourrait :

- a) accélérer d'urgence le renforcement des cinq grandes composantes au niveau national, dans les pays et les communautés touchés par les conflits, la fragilité et la vulnérabilité afin de répondre aux besoins urgents à court terme tout en favorisant une résilience durable aux urgences sanitaires ; et
- b) promouvoir la cohérence et la collaboration entre les différents acteurs et parties prenantes dans les différentes situations d'urgence sanitaire au niveau mondial afin d'améliorer le plus possible l'efficacité et l'efficience du soutien disponible pour les États Membres.

= = =